



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AIDE À L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

ANNÉE 2020 – 2021

Aide non cumulable avec l'aide « post-bac »



à retourner **au plus tard le 4 décembre 2020**

au service départemental d'action sociale

Préfecture de la Moselle

B. P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 01

(Un seul dossier par an et par enfant sera traité)

NOM – PRENOM DE L'AGENT.....

SERVICE

PROF PORTABLE

ADRESSE PERSONNELLE

MEL PROF.

MEL PERS.

NOM – PRENOM DE L'ENFANT

DATE DE NAISSANCE

ETUDES SUIVIES

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

.....

Fait à, le
(Signature)

PIÈCES À JOINDRE :

- Photocopie de la dernière fiche de salaire du fonctionnaire
- Lettre-suivie 20 g. portant les coordonnées du bénéficiaire
- Photocopie de l'avis d'imposition intégral sur les revenus 2018
- Certificat de scolarité (année scolaire 2020 – 2021)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ